
Lignes directrices pour la prise en compte du développement durable dans les normes

Guidelines for addressing sustainability in standards

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO Guide 82:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/cadb19b4-0295-4d36-abec-91e420d5f788/iso-guide-82-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO Guide 82:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/cadb19b4-0295-4d36-abec-91e420d5f788/iso-guide-82-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Qu'est-ce que la durabilité?	2
5 Prise en compte de la durabilité dans les normes	3
6 Planifier la stratégie	6
6.1 Questions à étudier avant de constituer un comité	6
6.2 Questions à étudier lorsqu'un comité a été constitué: le plan d'action stratégique	6
7 Planifier le contenu	7
7.1 Responsabilités	7
7.2 Comprendre les approches relatives à la durabilité	7
7.2.1 Généralités	7
7.2.2 Approche systémique	7
7.2.3 Approche axée sur le cycle de vie	8
7.2.4 Principe de précaution	8
7.2.5 Approche axée sur le risque	8
7.2.6 Approche axée sur les parties prenantes	9
7.3 Identifier les principes associés à la durabilité	9
7.3.1 Généralités	9
7.3.2 Transparence	9
7.3.3 Intérêts des parties prenantes	10
7.3.4 Considérations éthiques	10
7.4 Identifier les domaines d'action en matière de durabilité	10
7.4.1 Généralités	10
7.4.2 Identifier les domaines d'action pertinents en matière de durabilité	11
7.4.3 Identifier les domaines d'action importants en matière de durabilité	12
8 Prendre en compte les domaines d'action en matière de durabilité	12
8.1 Généralités	12
8.2 Prendre en compte la durabilité dans certains types de normes	13
8.2.1 Généralités	13
8.2.2 Normes de processus	13
8.2.3 Normes de système de management	13
8.2.4 Normes de produits	13
8.3 Solutions pour traiter de multiples domaines d'action conflictuels en matière de durabilité	14
9 Revue et révision des normes	15
Annexe A (informative) Exemple de liste de domaines d'actions structurés en matière de durabilité	16
Annexe B (informative) Exemples d'élaboration de dispositions relatives aux aspects environnementaux	18
Annexe C (informative) Objectifs de développement durable des Nations Unies	20
Annexe D (informative) Recommandations concernant l'identification de partenariats pour l'intégration des ODD des Nations Unies dans la rédaction des normes	22
Bibliographie	23

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le Groupe de rédaction du guide sur le développement durable du Bureau de gestion technique de l'ISO.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (Guide ISO 82:2014), qui a fait l'objet d'une révision technique. Les modifications suivantes ont été apportées à l'édition précédente:

- ajout d'une référence aux Objectifs de développement durable des Nations Unies ([Annexe C](#));
- ajout des sections pertinentes des Recommandations relatives au partenariat élaborées par la Task Force 16 du Bureau de gestion technique.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

La durabilité est l'objectif du développement durable. Elle se rapporte à tout état du système mondial qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le concept de durabilité évolue continuellement. Comprendre et parvenir à un équilibre entre les systèmes environnemental, social et économique, idéalement de manière qu'ils se soutiennent mutuellement, est considéré comme essentiel pour progresser vers la durabilité. La réalisation de la durabilité est à présent reconnue comme l'un des aspects les plus importants dans toutes les activités humaines.

Le terme «développement durable» est souvent utilisé pour décrire un développement conduisant à la durabilité, et le terme «responsabilité sociétale» est souvent utilisé pour décrire la façon dont une organisation individuelle (par exemple, une société) peut contribuer au développement durable.

Les normes ISO ont un impact sur la réalisation de la durabilité, soit directement (lorsqu'elles traitent spécifiquement de domaines d'action en matière de durabilité) soit indirectement (par exemple, lorsqu'elles se rapportent à des essais, produits, procédures, services, terminologie, systèmes de management ou audit). Toutefois, le développement durable et les progrès vers la durabilité étant étroitement liés à une multitude de variables, notamment les conditions sociales, environnementales, économiques, géographiques et techniques, il est important que les personnes chargées de l'élaboration de normes (rédacteurs de normes) ne formulent pas de conclusions générales concernant le caractère «durable» d'activités particulières (y compris les processus) ou de produits particuliers (y compris les services).

NOTE 1 Dans le présent document, le terme «activités et produits» inclut les «processus et les services».

Le présent document est destiné à toute personne impliquée dans l'élaboration de normes ISO et de produits apparentés. Celui-ci vise à:

- a) sensibiliser aux domaines d'action en matière de durabilité découlant de l'application des normes ISO;
- b) fournir aux rédacteurs de normes une approche systématique pour traiter des domaines d'action en matière de durabilité de façon cohérente, aussi bien pour les normes nouvelles que révisées, et en relation avec l'objectif et le domaine d'application de la norme en cours d'élaboration;
- c) promouvoir la cohérence et la compatibilité, dans la mesure du possible, entre les normes traitant directement ou indirectement de la durabilité.

Le présent document fait référence, selon le cas, à des produits de l'ISO, par exemple le Guide ISO 64 (qui traite des questions environnementales dans les normes de produit) et l'ISO 26000 (qui fournit des recommandations relatives à la responsabilité sociétale).

Le présent document fait également référence au Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en 2015 par l'ensemble des États membres des Nations Unies, connu sous l'appellation «Objectifs de développement durable des Nations Unies» (ODD des Nations Unies)^[23].

NOTE 2 L'[Annexe C](#) présente une vue d'ensemble des ODD des Nations Unies.

Les rédacteurs de normes sont vivement encouragés à prendre en compte les domaines d'action en matière de durabilité dans leurs travaux à toutes les étapes du processus d'élaboration des normes. L'absence de prise en compte des domaines d'action en matière de durabilité peut être un motif valable de révision d'une norme. De plus, l'importance ou la pertinence de domaines d'action spécifiques peut avoir évolué depuis la rédaction ou la révision de la précédente édition d'une norme. Chaque fois qu'une nouvelle norme est rédigée ou qu'une norme existante est révisée, tous les rédacteurs de normes (y compris les porteurs de projets, les chefs de projets, les animateurs, les présidents et responsables de comités) sont invités à promouvoir activement l'application du présent document et, de ce fait, à faire appel à des experts connaissant bien le sujet.